

---

**Membres en exercice:**

10

**Séance du 28 avril 2014**

Le 28 avril 2014 l'assemblée régulièrement convoquée le vendredi 18 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de Jean-Louis LARAGÉ

**Présents :** 10

**Sont présents:** Jean-Louis LARAGÉ, Jean-Pierre LAVAL, Pierre DURAND, Annie GLEDINES, Jérôme LACAM, Serge LAVERGNE, Annie MAZET-RIVIERE, Daniel TAURAND, Paul VERDOJA, Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT

**Votants:** 10

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Paul VERDOJA

---

**Budget 2014 Service de l'Eau**

*Exploitation :*

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 30 800 €.

Il n'y a pas d'évolution des prix hors taxes environnementales.

*Investissement :*

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 3150.00 €

**Budget 2014 Service de l'Assainissement**

*Exploitation :*

*Dépenses :* 60 276 €

Dont : Charges à caractère général 22 727

Personnel 3 000

Charges financières 6 723

Amortissements 25 286

Les tarifs du service de l'assainissement sont inchangés.

*Recettes :* 60 276 €

Dont : Abonnements + consommation 16 500

Amortissements des subventions 11 696

Résultats reportés : 32 080

*Dépenses d'investissement :* 19 255 €

dont: Remboursement capital : 7 119

Amortissements des subventions : 11 696

**Budget 2014 Commune**

*Fonctionnement :* Le budget de la Commune s'élève en fonctionnement à 221 000 €  
€, dont :

*Dépenses :*

dont: Charges à caractère général : 77 190

Charges de personnel 75 100

Autres charges de gestion : 34 950

Recettes :

dont: Prestations de service (dont Poste) :	23 150
Impôts locaux :	61 800
Dotations :	81 600
Revenus des immeubles:	22 400
Résultat exercice antérieur :	31 335

Investissement : Le budget d'investissement s'équilibre en recettes (subventions + autofinancement) et dépenses à 42 800 €.

Les budgets sont disponibles en Mairie aux heures ouvrables.

### **Concours du receveur municipal - DE 2014 033**

Le Conseil municipal décide

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mr Patrick DELIOT,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 30.49€

### **Adhésion au "Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie - DE 2014 034**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création du SDAIL: Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot, qui a pour objet d'apporter, à ceux de ses membres qui en font la demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier au sens de l'article L5511-1 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- d'adhérer au "Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot";
- d'approuver les statuts joints en annexe
- de désigner comme représentant titulaire à l'assemblée générale: LARAGÉ Jean-Louis et comme suppléant: VERDOJA Paul
- d'autoriser le Maire à signer tout document et engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en oeuvre de ce projet.

Fait en Mairie à Teyssieu, le 06 mai 2014